

**Note d'information aux familles de l'École  
Ste Marie de Ste Hermine classe de PS/MS/GS**

**Un cas de Covid-19** a été déclaré dans l'établissement que fréquente votre enfant. **Votre enfant est cas contact.**

Voici, les mesures recommandées (nouvelle FAQ "Coronavirus COVID-19" du Ministère de l'Education Nationale, mise à jour le 23/08/2022) :

Vous êtes invités à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) deux jours après avoir été prévenus (soit le 14/09/2022). Cette règle est la même pour tous quel que soit l'âge ou le statut vaccinal.

Cette information vaut attestation pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie. Une preuve de la scolarisation de l'élève dans l'établissement concerné (livret scolaire, certificat de scolarité...) devra être présentée.

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires ou sur les arrêts de travail vous pouvez vous rendre sur le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou appeler la plateforme de l'Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d'un appel),

Si l'état de santé de votre enfant évolue, et que vous n'arrivez pas à trouver un médecin pour vous prendre en charge, vous pouvez contacter l'Assurance Maladie au 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix d'un appel), qui vous orientera dans vos recherches.

Pour toute question générale, plus d'infos sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou au 0800 130 000



Fort Fabrice  
Chef d'établissement,  
Ecole Ste Marie  
32 rue de l'Eglise  
85210 Ste Hermine

Le 12/09/2022, à Ste Hermine

## Certificat de scolarité

Je soussigné, Fabrice Fort, chef d'établissement de l'école Ste Marie de Ste Hermine atteste que l'enfant \_\_\_\_\_ est scolarisé en classe de \_\_\_\_\_ pour l'année scolaire 2022/2023.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

FORT Fabrice